

Fiche de données de sécurité
selon Règlement sur les produits dangereux

Date de publication: 28.05.2025

Version 21

Révision: 28.05.2025

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Autres moyens d'identification**
- **Nom du produit :** **IonoPlus 3000-US**
- **Code du produit :** A100510
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** : —
- **Emploi de la substance / de la préparation :** Utilisation industrielle
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :** oelheld GmbH
Ulmer Str. 133-139
70188 Stuttgart
République fédérale d'Allemagne
Tel. : +49-(0)711-16863-0
Fax. : +49-(0)711-16863-3500
Internet : www.oelheld.com
- **Importés par :** oelheld U.S., Inc.
1100 Wesemann Drive
West Dundee, Illinois (USA) - 60118
États Unis

Tel. : +1-847-531-8501 E-mail : hutec-us@oelheld.com
Fax. : +1-847-531-8511 www.oelheld.com
- **Service chargé des renseignements :** Tel. : +1-847-531-8501 (en Anglais)
- **Numéro d'appel d'urgence :** En cas d'urgence médicale ou chimique, contactez VelocityEHS[®]
Amérique du Nord 1-800-255-3924 ou mondial Intl. + 1-813-248-0585

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**



GHS08 Danger pour la santé

Danger par aspiration - catégorie 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Éléments d'étiquetage SGH** : Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).
- **Pictogrammes de danger**



GHS08

- **Mention d'avertissement** : Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :** Hydrocarbures, C5-C20, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques
Huile de paraffine
- **Mentions de danger** : H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- **Conseils de prudence** : P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/
un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/
régionale/nationale/internationale.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description :** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux :**

64771-72-8	Paraffines normales (pétrole), C5-20 Danger par aspiration - catégorie 1, H304	30-60% *
	Hydrocarbures, C12-C20, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques Danger par aspiration - catégorie 1, H304	30-60% *

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon Règlement sur les produits dangereux

Date de publication: 28.05.2025

Version 21

Révision: 28.05.2025

Nom du produit : **IonoPlus 3000-US**

		<i>(suite de la page 1)</i>
64742-46-7	Distillats moyens (pétrole), hydrotraités Danger par aspiration - catégorie 1, H304	
64742-47-8	Distillats légers (pétrole), hydrotraités Danger par aspiration - catégorie 1, H304	
8042-47-5	Huile minérale blanche (pétrole) Danger par aspiration - catégorie 1, H304	

· Indications complémentaires :

* Les plages de concentrations réelles sont conservées en tant que secret commercial.
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer à la RUBRIQUE 16.
Les substances auxquelles une limite d'exposition sur le lieu de travail est attribuée sont, si elles sont disponibles, à la RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

4 Premiers secours

· Description des premiers secours
· Remarques générales :

Enlever les vêtements contaminés par le produit.
A l'apparition de symptômes ou dans le doute, consulter l'avis d'un médecin.
Si un médecin est consulté, cette fiche de données de sécurité est à présenter.

· Après inhalation :
· Après contact avec la peau :
· Après contact avec les yeux :

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion :
· Principaux symptômes et effets, aigus et différés
· Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Non disponibles.
Non disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· Moyens d'extinction
· Moyens d'extinction :

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :
· Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Jet d'eau à grand débit
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure, comme par exemple :
Monoxyde de carbone (CO)

· Conseils aux pompiers
· Equipement spécial de sécurité :
· Autres indications :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

· Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eaux souterraines.
Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.
Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer.

· Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la RUBRIQUE 13.
Assurer une aération suffisante.

· Référence à d'autres rubriques

Enlever de la surface de l'eau (par exemple, par absorption ou par aspiration).
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la RUBRIQUE 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la RUBRIQUE 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la RUBRIQUE 13.

Fiche de données de sécurité
selon Règlement sur les produits dangereux

Date de publication: 28.05.2025

Version 21

Révision: 28.05.2025

Nom du produit : **IonoPlus 3000-US**

(suite de la page 2)

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
 - Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
 - Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
 - Recommandation: La zone d'usage requiert une couverture minimale de 50 mm diélectrique.
- **Préventions des incendies et des explosions :**
 - Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif supérieur au point d'inflammation.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
 - Ne conserver que dans l'emballage d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun :**
 - Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
 - Protéger de la forte chaleur, du rayonnement direct du soleil et des rayonnements ultra-violet.
 - Stocker au frais et au sec dans l'emballage bien fermé.
 - En températures inférieures à zéro une cristallisation et solidification du produit est possible. Le cas échéant, un faible échauffement avant l'usage est suffisant.
 - Stockabilité dans les conditions décrites au moins 24 mois.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
 - Non disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Contrôles techniques appropriés**
 - Sans autre indication, voir rubrique 7.
- **Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
 - Recommandation pour une brouillard d'huile (ACGIH) : VME de 5 mg/m³ (TLV-TWA)

8042-47-5 Huile minérale blanche (pétrole)

TWA (ACGIH) (U.S.A.) | TWA: 5 mg/m³

- **Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
 - Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
 - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.
 - Éviter tout contact prolongé et intensif avec la peau.
- **Protection respiratoire :**
 - Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante ou si c'est possible que surcharges peuvent se présenter.
- **Protection des mains :**
- **Matériau des gants :**
 - Gants de protection
 - Caoutchouc nitrile
- **Temps de pénétration du matériau des gants :**
 - Le taux de perméabilité, selon la norme EN 374, est fixé pour une épaisseur de gants de ~ 0,4 mm pour les produits chimiques ou analogues selon les données du fabricant : >480min.(niveau 6).
 - Ces données se réfèrent aux méthodes utilisées en laboratoire, lesquelles ne peuvent simuler dans l'absolu l'état réel.
 - Il est du ressort de l'utilisateur de s'assurer du choix correct du matériel, au cas par cas, en fonction des besoins particuliers.
- **Protection des yeux :**
 - Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.
- **Protection du corps :**
 - Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales :**
 - Forme : Liquide
 - Couleur : Fluorescent vert
 - Odeur : Douce
- **valeur du pH:**
 - Non applicable.

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon Règlement sur les produits dangereux**

Date de publication: 28.05.2025

Version 21

Révision: 28.05.2025

Nom du produit : **IonoPlus 3000-US**

(suite de la page 3)

· Changement d'état	
Point de fusion :	Non déterminé.
Point d'ébullition :	>250 °C (>482 °F)
· Point d'inflammation :	120 °C (248 °F)
· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.
· Température d'inflammation :	>220 °C (>428 °F)
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former supérieur au point d'inflammation ou lors d'une épaisse brume.
· Limites d'explosion :	
Inférieure :	0.45 Vol %
Supérieure :	7 Vol %
· Pression de vapeur :	Non déterminé.
· Densité à 15 °C (59 °F):	0.79 g/cm ³ (6.593 lbs/gal)
· Densité relative :	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
· Viscosité	
Cinématique à 40 °C (104 °F):	2.5 mm ² /s
· Teneur en solvants	
COV (UE) = composés organiques volatils (Union Européenne) :	Néant
· Autres informations	
Autres indications :	Les indications de limite d'explosion se rapportent à l'huile de base.
· Caractéristiques des particules	Non applicable.
· État physique	Liquide

10 Stabilité et réactivité

· Réactivité	Non disponibles.
· Stabilité chimique	
· Décomposition thermique/ conditions à éviter :	Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
· Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue.
· Conditions à éviter	Voir ci-dessus
· Matières incompatibles :	Agents d'oxydation puissants
· Produits de décomposition dangereux :	Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

· Informations sur les effets toxicologiques	
· Toxicité aiguë	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Valeurs DL/CL50 déterminantes pour la classification :	ETA mél. [ATE mix] : voie orale : l'estimation de toxicité aiguë : > 2 000 mg/kg voie cutanée : l'estimation de toxicité aiguë : > 2 000 mg/kg inhalation : l'estimation de toxicité aiguë : pour gaz > 20 000 ppmV; pour vapeurs > 20 mg/l; pour poussières et brouillards > 5 mg/l
· Effet primaire d'irritation de la peau :	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· des yeux :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Sensibilisation :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Indications toxicologiques complémentaires :	
· Catégories cancérogènes :	

· **IARC (International Agency for Research on Cancer, USA) :**
Aucun des composants n'est compris.

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité
selon Règlement sur les produits dangereux**

Date de publication: 28.05.2025

Version 21

Révision: 28.05.2025

Nom du produit : **IonoPlus 3000-US**

(suite de la page 4)

· **NTP (National Toxicology Program, USA) :**

Aucun des composants n'est compris.

· **OSHA-Ca (Occupational Safety & Health Administration, USA, California) :**

Consulter aussi le chapitre 15.

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

- | | |
|--|--|
| · Mutagénicité sur les cellules germinales | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| · Cancérogénicité | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| · Toxicité pour la reproduction | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| · Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| · Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| · Danger par aspiration | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |

12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique :** Non disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Non disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement**
- **Potentiel de bioaccumulation** Non disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Non disponibles.
- **Effets écotoxiques**
- **Comportement dans les stations d'épuration :** Le produit peut faire l'objet d'une séparation mécanique.
- **Autres effets néfastes** Non disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :** L'huile usée ne doit être confiée qu'à des ramasseurs autorisés par les pouvoirs publics.
- **Emballages non nettoyés**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **Numéro ONU**
- **DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA** néant

- **Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA** néant

- **Classe(s) de danger pour le transport**
- **DOT/TMD, ADR**
- **Classe** néant
- **Label** néant
- **Classe ADN/R :** néant
- **IMDG, IATA**
- **Class** néant
- **Label** néant

- **Groupe d'emballage**
- **DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA** néant

- **Dangers pour l'environnement :**
- **Marine Pollutant :** Non

- **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.

- **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.

- **Indications complémentaires de transport :** Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
- **DOT/TMD**
- **Remarques :** néant
- **ADR**
- **Quantités exceptées (EQ) :** néant

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon Règlement sur les produits dangereux

Date de publication: 28.05.2025

Version 21

Révision: 28.05.2025

Nom du produit : **IonoPlus 3000-US**

(suite de la page 5)

- Quantités limitées (LQ) : néant
- Catégorie de transport : néant
- Code de restriction en tunnels : néant
- IMDG
- Limited quantities (LQ) : néant
- Excepted quantities (EQ) : néant
- IATA
- Remarques : néant
- "Règlement type" de l'ONU : néant

15 Informations relatives à la réglementation

- Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Sara :

- **Section 355 (substances extrêmes dangereuses) [selon règlements des E.U.] :**

Aucun des composants n'est compris.

- **Section 313 (liste spécifiques des substances toxiques) [selon règlements des E.U.] :**

Aucun des composants n'est compris.

- **TSCA (Toxic Substances Control Act) :**

Tous les composants sont compris.

· **Proposition 65 :**

- **Substances chimiques connu en causer cancer [selon règlements des E.U.] :**

Aucun des composants n'est compris.

- **Substances chimiques connu en causer toxicité reproductive des femmes [selon règlements des E.U.] :**

Aucun des composants n'est compris.

- **Substances chimiques connu en causer toxicité reproductive des hommes [selon règlements des E.U.] :**

Aucun des composants n'est compris.

- **Substances chimiques connu en causer toxicité embryonal [selon règlements des E.U.] :**

Aucun des composants n'est compris.

- **Catégories de cancérogenicité [selon règlements des E.U.] :**

- **EPA (Environmental Protection Agency) :**

Aucun des composants n'est compris.

- **TLV (Threshold Limit Value established by ACGIH) :**

Afin d'obtenir des informations, consulter le chapitre 8.

- **NIOSH-Ca (National Institute for Occupational Safety and Health) :**

Aucun des composants n'est compris.

- **OSHA-Ca (Occupational Safety & Health Administration) :**

Aucun des composants n'est compris.

- **Évaluation de la sécurité chimique :** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Raisons pour modifications :**

Remaniement général.

- **Phrases importantes**

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

- **Service établissant la fiche technique :**

Département recherche et développement

- **Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité**

28.05.2025 / 17

- **Acronymes et abréviations :**

CE : Communauté Européenne
 NLP : no longer polymers
 CAS : Chemical Abstracts Service
 VME : valeur (limite) moyenne d'exposition
 VLE : valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée
 TLV : Threshold limit value [= VME]
 TWA : Time Weighted Average concentration [= VME]
 STEL : Short Time Exposure Limit [= VLE]
 IOELV : Indicative Occupational Exposure Limit Value (VME de CE)
 OEL : Occupational Exposure Limit
 OEL (EU) : Occupational Exposure Limit [valeur (limite) moyenne d'exposition d' Union Européenne]
 OSHA : Occupational Safety & Health Administration
 E.U. : États Unis (United States)
 LOAEL : lowest observed adverse effect level

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon Règlement sur les produits dangereux

Date de publication: 28.05.2025

Version 21

Révision: 28.05.2025

Nom du produit : **IonoPlus 3000-US**

(suite de la page 6)

GHS : Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EC₅₀ : ecotoxic concentration, 50 percent [concentration efficace médiane : CE50]
NOEC: no observed effect concentrations
NOELR : No observed effect loading rate
OCDE : l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (en anglais : Organisation for Economic Co-operation and Development, OECD) [a validée les lignes directrices de l'OCDE pour les essais toxicologiques de produits chimiques]
ETA mél. : l'estimation de toxicité aiguë du mélange [= ATE mix (acute toxicity estimate)]
CL₅₀ : concentration létale médiane [Lethal concentration, 50 percent : LC₅₀]
DL₅₀ : dose létale médiane [Lethal dose, 50 percent : LD₅₀]
NIOSH : National Institute for Occupational Safety
OSHA : Occupational Safety & Health
VOC : Volatile Organic Compounds (composés organiques volatils=COV)
ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT : US Department of Transportation
IATA : International Air Transport Association

· * **Données modifiées par rapport à la**
version précédente

K-F